



Ifremer

Objet : Expérimentation pose de filets sur tables ostréicoles

Avis Ifremer

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer 35
Délégation à la Mer et au Littoral
Service Gestion Durable des Activités Maritimes et des Ressources**

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Laboratoire Environnement littoral et Ressources aquacoles

Finistère Bretagne Nord

**IFREMER CRESCO
Station IFREMER Dinard**
38 Rue du Port-Blanc
BP 70 134
35801 DINARD Cedex
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

Station de Concarneau
13, rue de Kérose
Le Roudouic
29187 Concarneau Cedex
France

téléphone 33 (0)2 98 97 43 38
télécopie 33 (0)2 98 50 51 02

Siège social
155, rue Jean-Jacques
Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux
Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Dinard, le 26 mars 2012

Vos réf. :

Nos réf. : LER/FBN/DN.12.Avis06CR
Affaire suivie par Claire ROLLET

Monsieur,

Dans votre courrier du 22 février 2012, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant les éventuels impacts de mise en culture des algues Aonori (*Ulva* sp.) et Nori (*Porphyra* sp.) sur les espèces présentes dans le milieu naturel ou cultivées sur le site ainsi que sur la préservation des écosystèmes existants.

CONTEXTE

Faisant référence aux prospections réalisées en 2011 dans le cadre du projet CHACO sur la baie de Cancale et aux expérimentations de captage naturel ayant mis en évidence la présence importante dans le milieu naturel d'algues comme l'Aonori (*Ulva* sp.) et la Nori (*Porphyra* sp.), ces tests de mise en culture devraient témoigner de la voie possible de diversification de l'activité conchylicole.

EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE

L'Aonori terme couramment utilisé en industrie alimentaire désigne des algues vertes du genre *Ulva*. Il correspond à plusieurs espèces longtemps regroupés dans le genre *Enteromorpha*, désormais intégré au genre *Ulva*. La différenciation des espèces de ce genre nécessite généralement l'utilisation du microscope. Ces algues se développent dans tous les types de milieux, agités ou calmes, sur les roches ou sur les graviers. Ce sont des algues

■ annuelles éphémères, que l'on voit apparaître surtout au printemps. Elles présentent au cours de l'année une succession de générations à vie courte, plus abondantes en été. L'espèce la plus commune sur nos côtes est *Ulva compressa*. Elle a un thalle en forme de tube, vert clair, large de quelques millimètres et de largeur variable. Son aire de répartition s'étend sur l'ensemble du nord-ouest de l'Europe.

La Nori est le terme utilisé pour désigner des algues rouges du genre *Porphyra*. Ces algues se développent dans des milieux battus ou abrités, fixés sur les roches, des moules ou des patelles ou bien encore en épiphytes sur d'autres algues. Les *Porphyra* sont en forme de lames très minces d'un rouge violacé fixées au substrat par un disque plus ou moins central. Les espèces fréquemment rencontrés sur nos côtes sont *Porphyra umbilicalis* de taille modeste en forme de rosette plissée marquée par un ombilic central et *Porphyra purpurea* de plus grand taille à lame lobée et découpée dont certaines parties s'allongent en un large ruban pouvant atteindre une trentaine de cm en longueur et une dizaine de cm en largeur. Les limites de leur aire de distribution quelquefois mal connue en raison de changement de nomenclature intègrent la façade atlantique française.

Références consultées :

Cabioc'h, J., Floc'h, J.-Y., Le Toquin A., Boudouresque, C.-F., Meinesz, A. & Verlaque, M. : Guide des algues des mers d'Europe. Ed. Delachaux et Niestlé, 2006.

Gayral P. & Cosson J. Les algues du littoral. Ed. Ouest-France, 1997.

Guiry, M.D. & Guiry, G.M. 2012. *AlgaeBase*. World-wide electronic publication, National University of Ireland, Galway.

<http://www.algaebase.org>; searched on 20 March 2012.

CONCLUSION

Les résultats des expérimentations de captage naturel des deux groupes d'espèces, *Ulva* sp. et *Porphyra* sp., prouvent que celles-ci sont des algues indigènes. De ce fait, un avis favorable peut être donné à leur mise en culture sur le site de Cancale.

Toutefois, il sera important de limiter l'autorisation à ces deux types d'algues et d'être attentif à l'origine des souches d'algues qui serviront à l'ensemencement. Le nombre limité de populations-souches issues des écloseries peut réduire la diversité génétique des algues locales et donc interférer sur les caractéristiques de populations naturelles adaptées au site. Par ailleurs, les souches issues de pays-tiers à la communauté européenne sont à proscrire.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

Claire ROLLET
Chef de Station Ifremer de Dinard

PIECE JOINTE EN ANNEXE

- Courrier du 22 février 2012

Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne
Responsable de l'Unité Littoral (p.i.), Centre de Bretagne